

Commission Recherche Plénière 13 janvier 2026

Présents :

D. Alquier, Vice-Président Recherche et membre élu
E. Allard-Vannier, M. Amalric, L. Angel, S. Aubert, S. Barrat, P. Besson, P. Belleville,
E. Biquand, H. Blasco, C. Bonnetier, B. Bouazzaoui, B. Brizard, C. De Runz, V. Fagot-Desperies, S. Ferré, J.P. Fouquet, C. Giraudeau, A. Hulin, F. Juredieu, , A. Krykun,
G. Le Quilliec, A. Nué, M. Ovide, R. Rouffaud, G. Savard, S. Servais, C. Suppo, M. Vidakovic

Invités : I. Guillouet

Excusés :

P. Boissé, L. Boudesocque, M. Demathieu, B. Giraudeau, F. Laumonier, C. Richard,
S. Roland, T. Ruspil, F. Spinhirny, C. Van Heijenoort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Gestion mutualisée dans le cadre du PUI LVI des dispositifs de mobilité public-privé prévus par la Loi Pacte – F. Gens – annexe 1
2. Pépite CVL – l'esprit d'entreprendre au service de la recherche – A. Altes- Mathieu – annexe 2
3. L'offre de services numériques à destination de la recherche – M. Le Bris – annexe 3
4. Changement de direction adjointe au CEPR - pour avis
5. Changement de direction adjointe au CESR – pour avis
6. Informations générales
7. Validation du compte-rendu de la CR du 18/11/2025
8. Règlement intérieur de la PSTA - pour avis

1. Gestion mutualisée dans le cadre du PUI LVI des dispositifs de mobilité public-privé prévus par la Loi Pacte – Fabrice Gens – Annexe 1

Fabrice Gens, chargé de mission auprès de C-Valo, présente un projet intégré au Pôle Universitaire d'Innovation Loire Valley Innov, centré sur la valorisation des résultats de la recherche publique via des dispositifs de mobilité public-privé. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la loi Pacte, qui autorise des dérogations aux principes de désintéressement et d'exclusivité professionnelle pour permettre à des agents publics de collaborer avec des entreprises privées. L'université doit encadrer ces situations pour éviter les conflits d'intérêts, en respectant un processus sécurisé et transparent.

Trois dispositifs sont prévus : (1) Création d'entreprise par l'agent, (2) Concours scientifique (consultance longue durée pour transfert de technologie), (3) Participation limitée à des organes de direction.

Fabrice Gens détaille la méthodologie en 5 étapes : identification des établissements partenaires, constitution des compétences humaines, mise en place d'une procédure globale, création d'un corpus documentaire commun, et rédaction des statuts constitutifs d'une commission inter-établissements.

Les partenaires engagés dans le dispositif régional sont : Université de Tours (porteur historique), Université d'Orléans, INSA Centre-Val de Loire et BRGM. Les organismes nationaux de recherche ne sont pas inclus. Les CHU sont en discussion.

La procédure décisionnelle comporte plusieurs étapes : détection, analyse, décision, mise en œuvre, suivi annuel. Une commission de déontologie sera créée, composée de membres votants (DRH, juristes, référent déontologue) et consultatifs (innovation, instructeur loi Pacte). Objectif : sécuriser la valorisation et fluidifier les relations entre établissements et entreprises.

2. Pépite CVL – l'esprit d'entreprendre au service de la recherche – Angela Altes Mathieu – Annexe 2

Angela Altes-Mathieu, Directrice PEPITE Centre-Val de Loire, présente le dispositif Pépite, dédié à la sensibilisation et l'accompagnement à l'esprit d'entreprendre pour les étudiants (de la licence au doctorat) et les jeunes diplômés. Ce programme, à couverture nationale depuis 2015, est porté régionalement par l'Université de Tours, avec une équipe répartie sur le territoire. Les membres fondateurs sont : Université de Tours, Université d'Orléans, INSA Centre-Val de Loire. Le financement est soutenu par le MESRe et la Région Centre-Val de Loire. La structure s'appuie enfin sur des partenariats locaux pour la mise en lumière de ces actions (incubateurs, espaces de coworking comme MAME).

Deux missions principales : (1) Sensibilisation à l'entrepreneuriat (ateliers, événements, focus sur doctorants et femmes), (2) Accompagnement des étudiants ayant un projet via un comité d'engagement, statut national « étudiant-entrepreneur », accès gratuit à des espaces de coworking, ateliers collectifs et mise en réseau avec experts.

Focus pour les doctorants : afterworks, témoignages, newsletter mensuelle, formation « Docteur Entrepreneur et Innovation » (challenge de 3 jours en anglais et français), participation au concours national Starthèse.

Ainsi, les programmes de parcours PHD, comme Starthèse ou I-PhD, visent à développer des compétences transversales, valoriser les travaux et familiariser les doctorants avec les outils entrepreneuriaux.

=>> Progression : 7 doctorants avec le statut « docteur-entrepreneur » en 2021-22 contre 17 en 2025 (+140%). La progression régionale est plus importante que la progression nationale. Les doctorants représentent 7% des étudiants-entrepreneurs en région (contre 5% au national), avec une bonne représentation des SHS et une présence féminine supérieure à la moyenne nationale.

Angela Altes-Mathieu conclut sur l'impact : environ 1/3 des étudiants accompagnés créent une structure, mais l'objectif reste pédagogique (compétences, réseau). Elle mentionne aussi le programme Serena, mentorat pour femmes chercheuses, et la complémentarité avec les dispositifs du PUI pour fluidifier le parcours d'innovation académique.

À la suite de la présentation du dispositif Pépite, plusieurs questions ont été soulevées par les membres de la CR.

La première concernait la **visibilité du programme** : comment améliorer la communication pour que les doctorants et laboratoires connaissent mieux les opportunités offertes ? Angela Altes-Mathieu a reconnu que le « faire savoir » régional reste un enjeu majeur.

Une autre question portait sur le **suivi des doctorants après leur participation à ce**

dispositif. Angela Altes-Mathieu a expliqué que, jusqu'à récemment, ce suivi se faisait via des stagiaires et des recherches sur LinkedIn. Depuis trois mois, une démarche nationale est en cours avec un groupe de travail « Impact » pour structurer ce suivi.

Les membres de la CR se sont également intéressés au taux de **pérennité des projets**. Angela Altes-Mathieu a indiqué que 80 % des projets primés (Prix Pépite) perdurent, mais que ce chiffre concerne un échantillon limité. Au niveau régional, environ un tiers des étudiants accompagnés créent une structure, tandis que les autres mobilisent les compétences acquises plus tard dans leur parcours.

Une question portait sur le profil des étudiants : certains viennent-ils pour des raisons économiques ? Angela Altes-Mathieu a confirmé que cela arrive, citant l'exemple d'une doctorante ayant transformé une réflexion sur la valorisation de sa thèse en projet entrepreneurial.

Enfin, il a été demandé si les **doctorants peuvent continuer à être accompagnés après la soutenance**. Angela Altes-Mathieu a répondu par l'affirmative, précisant que Pépite suit aussi les jeunes docteurs. Elle a conclu en soulignant la diversité des parcours.

3. L'offre de services numériques à destination de la recherche – Marc Le Bris – Annexe 3

Marc Le Bris, Directeur des Systèmes d'Information à l'université de Tours, présente la stratégie pour les services numériques dédiés à la recherche dans un contexte où ces services sont progressivement basculés de l'UT vers le Datacentre Centre Val de Loire (DT CVL).

Il rappelle les enjeux du DT CVL qui relève d'une volonté nationale de rationaliser l'infrastructure numérique de l'ESR et dans lequel l'UT s'est engagée dès 2018 :

- Mutualisation des moyens et rationalisation énergétique
- Souveraineté et sécurité des données
- Soutien à la recherche et à l'innovation
- Optimisation des coûts et des compétences

Dans ce contexte, il précise l'évolution des services numériques proposés aux laboratoires via le **data center régional**, en insistant sur le changement de paradigme : passer d'un modèle d'achat de matériel à un modèle de **location de services**. Cette approche implique une facturation à l'usage (CPU, stockage, etc.), ce qui nécessite d'adapter la planification budgétaire des projets de recherche. L'objectif est de calibrer les besoins en fonction des périodes d'activité plutôt que d'investir massivement dès le départ. Ce modèle, déjà adopté par des acteurs nationaux, permet une meilleure flexibilité et des coûts globalement réduits. Il s'agit en d'autres termes de nouvelles façons de mettre à disposition des environnements informatiques pour les chercheurs. Actuellement, on constate une éclosion d'offres issues des ONR ou de groupements d'intérêts, avec un fort soutien de la DGRI (MESRI) qui porte une politique de mutualisation.

Marc Le Bris présente également la **sandbox recherche**, une offre expérimentale basée sur des conteneurs permettant de déployer rapidement des environnements métiers complets (par exemple pour la biostatistique). Cette solution vise à réduire les délais de mise en place des outils et à offrir une agilité accrue. Actuellement disponible sur deux machines en mode pilote, elle pourrait être étendue si la demande des chercheurs est confirmée.

Il évoque ensuite des projets connexes :

- **Intégration avec Casimodot** pour simplifier les accès (login unique).
- **Phase 2 du consortium ILAAS**, qui mutualise des infrastructures IA à l'échelle nationale. L'université de Tours rejoindra ce dispositif avec des serveurs GPU pour le calcul intensif et l'IA.
- Une réflexion autour du **cloud recherche Centre-Val de Loire**, en partenariat avec plusieurs établissements, pour proposer des services communs (Casimodot, HILAS, etc.).

Marc Lebris conclut en soulignant que ces évolutions dépendent de l'intérêt et des retours des chercheurs. Elles visent à offrir des solutions plus performantes et adaptées aux besoins actuels, notamment pour des projets exigeants en calcul intensif, big data ou IA.

À la suite de cette présentation, plusieurs questions sont soulevées par les membres de la CR :

- ☞ La première concernait la location de service : Comment financer des petits projets avant qu'ils ne deviennent de grands projets ? Les grandes infrastructures ne sont pas toujours adaptées au besoin des unités car elles reposent sur des financements sur projets or certaines recherches débutent « de manière empirique » sans financement fléché.

Marc Le Bris précise qu'il est possible de « louer » des services numériques de faible dimension/amplitude. Des solutions existent ou existeront.

- ☞ Une autre question portait sur le stockage notamment en biologie où les données s'accumulent. Marc Le Bris observe que lorsqu'on se rassemble à plusieurs, on a plus de capacité d'adaptation. Il précise que le DT CVL est arrivé à un moment où l'UT n'était plus en capacité de répondre au besoin de stockage.

4. Changement de direction adjointe au CEPR – pour avis

L'UMR INSERM CEPR (Centre d'Etude des Pathologies Respiratoires) a changé de direction adjointe au 1er janvier 2026.

Le conseil de laboratoire, réuni le 1er juillet 2025, a élu en tant que co-directrices adjointes Sandrine Henri (DR Inserm, responsable Équipe 1) et Caroline Denevault (MCU, Équipe 2).

- ☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

5. Changement de direction adjointe au CESR – pour avis

L'UMR CNRS CESR (Centre d'Etudes Supérieur de la Renaissance) changera de direction adjointe au 1er janvier 2026.

Le conseil de laboratoire réuni le 12 décembre 2025 a élu Camilla Cavicchi comme directrice adjointe.

- ☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur cette proposition.**

6. Informations générales

6.1 Services votés :

La promulgation de la loi n° 2025-1316 du 26 décembre 2025 ouvre les crédits applicables aux seuls services votés.

En l'absence de Loi de Finance Initiale (LFI), les impacts sont :

- Seules les dépenses indispensables à la continuité des services publics pour les trois premiers mois de l'année sont possibles,
- Toute dépense qui peut être différée au-delà du premier trimestre (cad à compter du 1/04) ou qui n'est pas strictement nécessaire à la continuité de l'activité de l'université n'est pas autorisée.

=>>> Il faut bien respecter les deux critères pour être en mesure d'engager une dépense.

La situation est plus compliquée que l'an passé où on a déjà connu une période de services votés. En effet, cette année l'ensemble des crédits provenant de l'état ou d'un organisme financé par l'Etat (pour partie ou totalement) sont concernés (SCSP, ANR, Région, CFA).

Ne sont pas concernés les crédits issus de collaboration à 100% industrielle et les fonds européens y compris FEDER.

Suite au rendez-vous avec le Rectorat qui s'est tenu le 9 janvier, il a été précisé que :

- Les 2 critères (rappelés ci-dessus) sont cumulatifs,
- Seuls 25 % de la ressource 2025 pourraient être ouverte et seraient potentiellement disponibles,
- Toutes les mesures LPR 2026 sont suspendues pour le moment,
- Le regard sur les dépenses de l'UT par le rectorat sera très strict (plus qu'en 2025),
- Les investissements ne sont pas autorisés (hors fond européen ou 100% industriel).

Dans ce contexte, 2 cellules de validation pour toute dépense ont été mises en place : l'une en interne à l'UT (contrôle à priori) et une au sein du Rectorat (contrôle à postériori). Il faut donc penser à justifier chaque dépense. Si certaines ne se justifient pas aux yeux des contrôleurs, la responsabilité de l'ordonnateur (ici, les DU) sera engagée.

Les impacts au niveau de la campagne d'emploi sont également conséquents. En l'absence de LFI, il ne peut pas y avoir de publication de postes d'où un retard potentiel sur tous les calendriers de concours et donc des prises de décision par les instances CAC et CA.

Concernant les personnels titulaires ou contractuel, « aucune création nette d'emplois » n'est possible. Ce qui signifie que seuls les remplacements ou les renouvellements sont autorisés.

À la suite de cette présentation, plusieurs questions sont soulevées par les membres de la CR :

La première concernait la campagne d'emploi. Si du retard était pris dans les calendriers, les conséquences seraient importantes, notamment sur la possibilité de prise de poste en septembre. Il y a donc une nécessité de service public à publier les postes. Le VP Recherche précise qu'en l'absence de volumétrie, il n'y a pas d'ouverture de poste possible par le MESRe (information donnée en webinaire).

Des précisions sont apportées sur les achats possibles pour les unités en période de services votés.

6.2 Calendrier des Appels de la CR de l'année 2026

Le Vice-président recherche souhaite rappeler les différents appels qui vont rythmer l'année 2026 :

- Appel à Recherche Transversale : Lancement 13 janvier → retour 2 avril → Etude des dossiers remontés CRP 14 Avril
- Bonus Qualité Europe et International (BQEI) : Lancement fin Janvier → retour 19 Mars → Commission ad'hoc BQEI 7 avril → CRP 14 Avril
- Appel à projet Petits équipements : Lancement en Mars → retour 11 juin → Etude des dossiers remontés CRP 23 Juin
- Appel Chercheurs Invités sur décision du CAC : Lancement début Mars → retour 29 avril → CRR 12 Mai
- Appel à colloques : Lancement en Mai → retour 4 septembre → Etude des dossiers remontés CR Septembre

Il est également rappelé que l'ensemble de ces informations est disponible sur notre intranet dans la partie dédiée à la commission recherche :

<https://utnet.univ-tours.fr/fr/services-directions/recherche/commission-recherche.html>

6.3 Calendrier des CR modifié

Afin de répondre aux nécessités du calendrier de recrutements actualisé, la CRP du 28/04 est déplacée au 14/04 (et le CAC du 14/04 est décalé au 28/04).

6.4 Pole Universitaire d'Innovation (PUI) Loire Valley Innov'

Le VP Recherche informe la CR qu'un dossier d'évaluation à mi-parcours est à déposer pour la mi-mars. C'est un énorme travail piloté par son chef de projet Marc Bonnemaïson et en collaboration avec les 9 fondateurs. Pour information, l'Inserm pourrait rejoindre le PUI LVI en tant que membre fondateur, ce qui serait une très bonne nouvelle et un élément facilitant pour la gouvernance de nos diverses structures d'innovation (PUI, C-VaLo et Carnot).

Ainsi, les PUI ont la possibilité de déposer un projet Carnot et sont même incités à le faire. Il s'agit d'un programme partenarial qui permet d'obtenir des ressources financières pour la recherche calculées sur les contrats de collaboration avec les partenaires socioéconomiques (collectivités, industriels...)

L'ensemble des unités du site sont éligibles au Carnot-PUI. C'est un avantage, car jusqu'ici peu d'unités ont pu être impliquées dans les Carnot précédents (très thématiques).

Dans le cadre de ce nouvel AAP ministériel, un dossier CARNOT-Loire Valley Innov' devrait donc être déposé fin janvier.

7. **Validation du compte-rendu de la CR du 18/11/2025**

Le VP recherche demande aux membres de la commission recherche s'ils ont des ajouts, des corrections et/ou des commentaires sur le compte rendu de la séance du 18 novembre 2025 qui leur a été adressé avec la convocation.

Un ajout est demandé en séance et sera pris en compte.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur le compte rendu modifié de la CR du 18/11/2025**

8. Règlement intérieur de la PSTA - pour avis

Le règlement de la Plateforme Scientifique et Technique Animaleries (PSTA) a été révisé afin - entre autres - de tenir compte de l'évolution de la réglementation liée à ce périmètre d'activité. Conformément à la procédure, ce règlement amendé a été présenté devant le CSA (séance du 8 janvier 2026) avant d'être soumis aujourd'hui à l'avis de la commission recherche. Il sera ensuite transmis au CA qui se réunira le 26 janvier 2026.

Les éléments du nouveau règlement intérieur de la PSTA ont été adressés aux membres de la CR avec la convocation et l'ordre du jour.

Le VP recherche précise que le CSA a souhaité modifier la formulation de l'article 6 relatif « aux mesures conservatoires.

A l'issue des échanges, il est proposé de donner un avis sur ce nouveau règlement intérieur de la PSTA.

☞ **La commission recherche émet un avis favorable à l'unanimité sur ce nouveau règlement de la PSTA.**

9. Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, Daniel Alquier lève la séance.